

- 2 **Table centrale:**
Propositions indécentes
- 7 **Quiz:** Que nous « offre »
le Comité national de
négociation des collègues ?
- 8 **Mobilisation:** On voit
rouge !
- 9 **Demandes sectorielles:**
Nouvelle vague

SPÉCIAL PROFS EN NÉGO

Des offres patronales qui font voir rouge, des demandes syndicales pour améliorer nos salaires et nos conditions de travail et de pratique. Le 9 février prochain, l'assemblée générale du SPECA sera consacrée toute entière aux négociations 2023. Nous avons concocté ce numéro spécial du *SPECA-Hebdo* en espérant qu'il vous permettra de vous familiariser davantage avec le dossier, qu'il alimentera vos réflexions et, surtout, qu'il vous donnera le goût de vous mobiliser !



TABLE CENTRALE

Propositions indécentes

Par ELSA MYOTTE

Enseignante en graphisme et présidente du SPECA

Le jeudi 15 décembre dernier, le Front commun¹ recevait les propositions² du Secrétariat du Conseil du trésor du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations à la Table centrale³. Dans ce dépôt patronal, le gouvernement se dit guidé par deux principes directeurs, soit « l'accroissement de la force de travail⁴ en soutenant l'unité collective » et « la valorisation du personnel ». Or, ces belles paroles peinent à s'incarner dans les propositions qu'il met sur la table. Dans les pages qui suivent, nous verrons à quel point ces dernières sont loin de satisfaire aux revendications⁵ du Front commun.

Le salaire

REVENDICATIONS DU FRONT COMMUN

- Conventions collectives d'une durée de **3 ans**
- Introduction d'un **mécanisme permanent** garantissant, au 1^{er} avril de chaque année, l'**indexation annuelle** de chaque taux et de chaque échelle de traitement selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre précédent
- **1^{re} année** : hausse de chaque taux et de chaque échelle de traitement de **100 \$** par semaine ou application du **mécanisme permanent d'indexation annuelle** plus **2 %**, selon la formule la plus avantageuse
- **2^e année** : application du **mécanisme permanent d'indexation annuelle** plus une hausse salariale de **3 %**
- **3^e année** : application du **mécanisme permanent d'indexation annuelle** plus une hausse salariale de **4 %**

PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES

- Conventions collectives d'une durée de **5 ans**
- **1^{re} année** : hausse de chaque taux et de chaque échelle de traitement de **3 %**
- **2^e année** : hausse de chaque taux et de chaque échelle de traitement de **1,5 %**
- **3^e année** : hausse de chaque taux et de chaque échelle de traitement de **1,5 %**
- **4^e année** : hausse de chaque taux et de chaque échelle de traitement de **1,5 %**
- **5^e année** : hausse de chaque taux et de chaque échelle de traitement de **1,5 %**
- **Rémunération additionnelle** correspondant à **1000 \$** à toute personne salariée, en fonction des heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

1. Dans le cadre des négociations 2023 du secteur public, rappelons que le Front commun rassemble la Confédération des syndicats nationaux (CSN) – dont fait partie notre fédération, la FNEEQ –, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) et l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS).
2. Le document complet peut être lu ici : https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/negos/Depot_offres_gouv_Front_commun_CSN_CSQ_FTQ_APTS_2022-12-15_VF.pdf
3. La Table centrale est le lieu où se négocient, entre le Conseil du trésor et les centrales syndicales, les matières qui touchent l'ensemble des salariées des secteurs public et parapublic, comme le salaire, la retraite, les assurances collectives ou les droits parentaux.
4. Veut-on dire qu'on souhaite recruter plus de monde pour pouvoir en faire plus (on est d'accord ça), ou qu'on souhaite augmenter la charge de travail (ça, c'est non) ? À l'heure actuelle, ce mystère n'est pas résolu...
5. Vous pouvez télécharger le document complet ici : <https://www.frontcommun.org/outil-revendications>. Dans le présent article, nous nous concentrerons sur les revendications qui touchent directement les membres du SPECA, mais nous vous invitons à vous familiariser également, par solidarité, avec celles des autres travailleur·euse·s du Front commun.

Dans le tableau de la page précédente, on remarque d'abord que le gouvernement propose que les prochaines conventions collectives soient d'une durée de **5 ans**, alors que le Front commun prône plutôt une durée de **3 ans**. La partie patronale considère qu'il faut se laisser du temps pour mettre en place et apprécier les mesures qui viennent d'être négociées et pour bénéficier d'une « paix industrielle » pendant quelques années. Du point de vue syndical, la durée de 3 ans de la convention en vigueur nous sert bien dans le contexte actuel, puisqu'elle nous permet de renégocier dès maintenant les salaires en tenant compte des dommages causés par l'inflation.

L'écart est particulièrement choquant en ce qui concerne les augmentations salariales. Dans les faits, c'est à un appauvrissement que la partie patronale souhaite nous soumettre, puisque ses propositions ne nous offriraient ni un rattrapage salarial, ni une protection permanente contre l'inflation. Alors que la partie syndicale revendique une **augmentation de 9 % de notre pouvoir d'achat sur 3 ans**, qui s'ajouterait à l'**augmentation obtenue grâce au mécanisme permanent de protection contre l'inflation**, le gouvernement nous propose plutôt une bête **augmentation salariale – et non du pouvoir d'achat – de 9 % sur 5 ans**, ainsi qu'un **montant forfaitaire de 1000 \$**. Ce dernier montant ne permet pas de rattraper le manque à gagner de 2022-2023 et ne serait versé qu'une seule fois. Or, si on peut espérer un ralentissement de la hausse inflationniste, personne ne s'attend à ce que les prix baissent. Pour ajouter l'insulte à l'injure, le gouvernement se targue que son offre est à la hauteur des prévisions de l'inflation⁶, ce qui est mensonger selon ses propres perspectives⁷ !

La retraite

REVENDEICATIONS DU FRONT COMMUN

- Améliorer la **retraite progressive**, notamment :
 - Allonger la durée maximale des retraites progressives prévue à la loi sur le RREGOP **de 5 à 7 années**
 - Prévoir que la travailleuse ou le travailleur qui se prévaut du programme de retraite progressive puisse le **poursuivre au-delà de la durée initialement convenue** tout en n'excédant pas la période maximale prévue au programme
 - Améliorer les conditions d'accès à la retraite progressive

- Instaurer un mécanisme de revalorisation de la rente pour une **retraite après 65 ans**

- Augmenter l'âge maximal de participation au RREGOP à **71 ans**

- Ajuster l'hypothèse de taux d'intérêt de la compensation de la réduction actuarielle

- Instaurer la **prestation anticipée**

PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES

- Modifier la **formule de calcul de la rente** du RREGOP afin d'éviter de favoriser les départs hâtifs à la retraite, et ce, tout en tenant compte de la **bonification du RRQ**

- Modifier le critère de **35 années de service** en ajoutant un critère d'âge minimal à **57 ans**

- Modifier les modalités de la **retraite progressive** en permettant une **prolongation de l'entente** entre le participant et l'employeur

- Augmenter l'âge maximal de participation **de 69 à 71 ans**

- Mettre en place, en lien avec le RREGOP, un **programme de rétention volontaire** et temporaire offrant des mesures en vue d'encourager les employés à travailler au-delà de leur critère de retraite sans réduction, selon des modalités à déterminer

Certaines propositions du gouvernement en matière de retraite sont de véritables attaques contre le RREGOP. D'abord, sous prétexte que le Régime des rentes du Québec (RRQ) a récemment été bonifié, il souhaite modifier la formule du calcul de la rente du RREGOP de manière à la réduire en conséquence. À son avis, la combinaison des deux rentes serait maintenant tellement généreuse qu'elle amènerait les gens à prendre leur retraite prématurément, contribuant ainsi à la pénurie de personnel... Peut-on vraiment imaginer que c'est une réduction de leur rente qui les encouragerait à rester ? De plus, la partie patronale prétend que la réforme du RRQ ne visait pas à améliorer le sort

6. Voir la note sous le tableau du *Cadre financier de négociation 2023-2028* du Conseil du trésor :

https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/negos/cadre_financier_nego_23-28.pdf

7. Voir les perspectives économiques 2020-2026 du ministère des Finances pour l'indice des prix à la consommation dans le tableau A.9 du document *Le point sur la situation économique et financière du Québec, automne 2022* :

http://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/maj/documents/AUTFR_lepointDec2022.pdf

des retraité·e·s des secteurs public et parapublic. Pourtant, cette réforme est le résultat de luttes syndicales menées pour assurer une retraite moins précaire à l'ensemble des travailleuses et travailleurs du Québec. Le gouvernement entend également attaquer le critère d'admissibilité à la rente du RREGOP sans pénalité pour les personnes ayant **35 années de service** en y ajoutant l'obligation d'avoir au moins **57 ans**. Comme si avoir consacré 35 années de sa vie aux services publics, ce n'était pas suffisant. Bref, au lieu d'améliorer les conditions de travail afin de favoriser le maintien en emploi, le gouvernement cherche à nous emprisonner dans le système.

D'autres propositions invitent davantage au dialogue. Tant la partie syndicale que la partie patronale considèrent de permettre aux personnes en retraite progressive de la prolonger au-delà de la durée prévue au départ, et ce, afin d'encourager ce personnel expérimenté à rester plus longtemps en emploi. Les revendications du Front commun pour bonifier la retraite progressive vont cependant plus loin. Par ailleurs, les parties s'entendent également sur l'augmentation de l'âge maximal de participation au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) **de 69 à 71 ans**. Il y a aussi de l'ouverture à des échanges sur le programme de rétention volontaire proposé par le gouvernement, même si on ne sait pour le moment rien de concret à son sujet et que son caractère temporaire est moins intéressant.

En matière de retraite, le Front commun porte deux autres revendications qui n'apparaissent pas dans le tableau de la page précédente. La première a pour objet des mesures structurantes pour stabiliser le taux de cotisation du RREGOP dans le contexte où le nombre de retraité·e·s augmente par rapport au nombre de participant·e·s actif·ve·s. La seconde vise à ce que la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) améliore ses politiques d'investissements responsables, notamment sur le plan social et environnemental. Sur ces deux demandes, pas un mot du côté de la partie patronale.



Photo: FNEEQ-CSN

Action du regroupement cégep de la FNEEQ au Centre de commerce mondial de Montréal pour dénoncer le dépôt patronal de Table centrale, le 18 janvier 2023.

Les droits parentaux

REVENDEICATIONS DU FRONT COMMUN

- Pour faciliter la conciliation famille-travail et encourager un meilleur équilibre dans la parentalité :
 - Augmentation du nombre de semaines du **congé de paternité** et du **congé pour adoption** avec indemnités complémentaires, de manière concordante
 - Amélioration des modalités relatives à la prise de **congé sans solde** ou de **congé partiel sans solde**, notamment afin que les parents puissent bénéficier des prestations supplémentaires du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)
 - Élargissement des motifs de **congés spéciaux** à l'occasion de la grossesse et augmentation de la banque de congés spéciaux avec solde

- Tenir en compte les **périodes de mise à pied cyclique** ou de **vacances** dans le versement d'indemnités versées par l'employeur du régime des droits parentaux

- Fin de l'obligation, pour les **enseignant·e·s de collège**, de faire coïncider avec le début de la session leur **retour du congé sans traitement** prévu au régime des droits parentaux

En ce qui concerne les droits parentaux, le gouvernement estime que ce régime est mature et répond aux besoins des personnes qui en bénéficient. Sa première proposition en cette matière, à l'effet d'individualiser le calcul de l'indemnité du congé de maternité, vise essentiellement à ce qu'aucune personne ne gagne une cenne « de trop ». Les organisations syndicales, quant à elles, pensent qu'il reste d'autres besoins à combler, notamment pour tenir compte dans nos conventions collectives des bonifications apportées au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

Silence radio...

Qu'en est-il des **assurances collectives**, vous demandez-vous ? Pour sa part, le Front commun demande notamment de rehausser la contribution patronale aux régimes d'assurance-maladie pour faire face à l'augmentation du coût des primes. En ce qui nous concerne, cette contribution partirait de zéro, puisque notre convention collective actuelle prévoit que notre régime d'assurance-maladie est entièrement à la charge des participant·e·s. Le Front commun souhaite également que le gouvernement s'engage à instaurer un régime d'assurance médicaments public et universel. Que propose la partie patronale en retour ? Rien.

PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES

- Remplacer la formule de **calcul de l'indemnité du congé de maternité** afin d'assurer que la personne salariée reçoit une indemnité égale à la différence entre son salaire hebdomadaire de base et le montant des prestations qu'elle reçoit ou recevrait, si elle en faisait la demande, en vertu du Régime québécois d'assurance parentale ou en vertu du Régime d'assurance-emploi

- Modifier le **document maître sur les droits parentaux** afin d'intégrer les éléments convenus par les parties négociantes issus des travaux des comités de travail sur les droits parentaux



Photo: FNEEQ-CSN

Ce n'est pas le seul sujet sur lequel le gouvernement est muet, loin s'en faut. Il ignore entre autres une revendication visant à protéger les **lanceur·euse·s d'alerte**, en introduisant dans les conventions collectives des clauses garantissant la liberté de dénoncer et le droit de commenter et de s'exprimer avec bonne foi pour le bien commun, l'intérêt public ou l'intérêt général, sans subir de mesures de représailles.

Mais le silence le plus insultant pour nous, profs de cégep, c'est sans doute l'absence complète de propositions patronales nous concernant plus spécifiquement. Le gouvernement prévoit trois forums patronaux et intersyndicaux pour discuter de ses priorités gouvernementales (qui, soit dit en passant, n'ont pas été convenues au préalable entre les parties) : l'équipe classe (primaire et secondaire), l'équipe soins et l'équipe santé mentale. Rien sur le **réseau collégial**. Pas qu'on souhaiterait participer à ces forums, dont l'annonce sert surtout d'exercice médiatique et de relations publiques. Mais ça en dit long sur l'importance que la CAQ nous accorde. Rappelons d'ailleurs que la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry, brillait par son absence à la conférence de presse du gouvernement sur le dépôt patronal, le 15 décembre dernier, contrairement à ses homologues des ministères de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux...

Devant ces propositions indécentes par leur insuffisance, le regroupement cégep de la FNEEQ, tout comme toutes les autres instances syndicales du Front

RÉSOLUTIONS DU REGROUPEMENT CÉGEP SUR LES OFFRES DE TABLE CENTRALE

Que le regroupement cégep rejette les offres que le gouvernement du Québec a déposées au Front commun à la table centrale le 15 décembre 2022.

Que le regroupement cégep rejette l'idée de participer aux forums sur les priorités gouvernementales et appelle les autres fédérations du secteur public de la CSN ainsi que les autres organisations syndicales à faire de même.

commun, a adopté le 18 janvier dernier des résolutions pour rejeter les offres initiales déposées par le Conseil du trésor (voir encadré ci-dessus). Le 9 février, en assemblée générale, vous aurez l'occasion d'y joindre votre voix. ■



Photo : FNEEQ-CSN

QUIZ !

Que nous « offre » le Comité patronal de négociation des collèges ?

Par BERNARD ST-LOUIS

Enseignant en sciences sociales (psychologie) et trésorier du SPECA

- 1 **Selon le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC), qu'est-ce qui empêche le réseau collégial de faire face à la hausse de la population étudiante et à ses besoins de plus en plus diversifiés ?**
 - a) Le manque de compétences numériques des acteurs et actrices du système éducatif.
 - b) La résistance des profs et des syndicats à expérimenter de nouveaux modèles d'enseignement.
 - c) La culture du cadre horaire de l'enseignement régulier, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h.
 - d) Toutes ces réponses.
- 2 **Lequel de ces arguments n'est pas avancé par le CPNC pour nous convaincre que ça vaut la peine de développer l'enseignement à distance (EAD) ?**
 - a) Le ou la prof qui ne fait que de l'EAD n'a plus à se déplacer ou, pire encore, à vivre dans la ville poche de son collège !
 - b) On reconnaît la charge de travail supplémentaire qu'engendre l'EAD et on va vous rémunérer en conséquence !
 - c) En matière d'EAD, le réseau collégial est en retard sur les niveaux universitaire et international !
 - d) On va manquer de place pour accueillir tout le monde !
- 3 **Le CPNC a un faible pour les *buzzwords* à saveur managériale. Lequel de ces termes n'apparaît pas dans le dépôt ?**
 - a) Flexibilité.
 - b) Innovation.
 - c) Bienveillance.
 - d) Agilité.
- 4 **Comme il manque d'enseignant·e·s disponibles, quelle solution propose la partie patronale pour qu'il soit plus facile de remplacer les profs absent·e·s et de combler les postes vacants ?**
 - a) Faciliter la conciliation travail, famille et vie personnelle des profs.
 - b) Alléger la charge d'enseignement.
 - c) Limiter l'accès aux congés pour les profs.
 - d) Améliorer l'accès à des charges à temps complet pour les enseignant·e·s non permanent·e·s.
- 5 **Pour attirer et retenir les profs dans les cégeps, qu'est-ce que le CPNC propose ?**
 - a) Remettre en question la perte de priorité d'engagement associée au double emploi.
 - b) Corriger l'échelle salariale pour la rendre plus compétitive.
 - c) Alléger la tâche des nouveaux profs pour faciliter leur intégration dans l'enseignement collégial.
 - d) Rémunérer équitablement les chargé·e·s de cours.
- 6 **Plus de 40 % des profs de cégep sont précaires. Que prévoit le CPNC pour améliorer le sort des enseignant·e·s non permanent·e·s ?**
 - a) Améliorer les dispositions relatives à leur embauche, à leur mise sous contrat et à leur ordre de priorité d'engagement.
 - b) Leur faciliter l'accès aux différents congés.
 - c) Faciliter l'ouverture de postes et l'obtention de la permanence.
 - d) Rien. Que dalle. *Nada*.

RÉPONSES

1. d Selon la partie patronale, le problème, ce n'est pas le manque de ressources injectées dans le réseau collégial. Le problème, c'est notre manque de compétence et d'ouverture ! Bien sûr...

2. b Reconnaître et rémunérer ?! C'est tellement plus simple de nous faire collectivement sentir à la queue du peloton. Ou de nous rappeler qu'un milieu de vie comme un cégep, ça coûte cher. Sans compter qu'il faut s'y rendre !

3. c Le mot a beau être galvaudé, on aurait apprécié un peu plus de bienveillance de la part de la partie patronale, notamment à l'égard des personnes mises en disponibilité (MED) et des personnes en invalidité, qu'elle semble surtout considérer comme des gens qui coûtent bien cher...

4. c Suffisait d'y penser ! Si vous n'êtes pas en congé, pas besoin de vous remplacer ! En passant, les autres réponses sont plutôt des demandes de notre comité de négo.

5. a C'est bien connu, une des raisons principales qui expliquent les difficultés de recrutement et de rétention des profs au collégial est le fait qu'on ne peut pas avoir un autre emploi à temps plein en même temps ! Les conditions de travail, la stabilité et la rémunération, c'est bien secondaire... Vraiment ?

6. d La précarité ne semble pas être un souci pour la partie patronale : on n'en fait nulle mention dans le dépôt !

On voit rouge !



Le 27 janvier dernier, les membres des trois syndicats du Collège Ahuntsic (personnels de soutien, professionnel et enseignant) se sont unis pour poser une première action intersyndicale de mobilisation dans le cadre des négociations 2023 en portant du rouge pour exprimer l'indignation que leur inspire le dépôt patronal, que ce soit à la table centrale ou à la table sectorielle.



Photos: David Schwinghamer



Photo: Jean-François Dorval

COMITÉ DE RÉDACTION DU SPECA-HEBDO: JEAN-FRANÇOIS DORVAL, CAROLINE JOLY, ELSA MYOTTE ET DAVID SCHWINGHAMER

TABLE SECTORIELLE

Nouvelle vague

PROJET DE CAHIER DE DEMANDES SECTORIELLES

Par ELSA MYOTTE

Enseignante en graphisme et présidente du SPECA

Le 26 janvier dernier, vous avez reçu par courriel du SPECA le projet de cahier de demandes sectorielles sur lequel nous aurons à nous prononcer en assemblée générale le 9 février prochain. Vous aurez aussi l'occasion d'en discuter avec vos collègues en participant à l'une ou l'autre des rencontres informelles auxquelles nous vous convions le 2 février prochain, à 12 h 15 ou à 14 h 15. Voici une mise en contexte de ce projet pour faciliter votre lecture et vous préparer aux échanges.

D'abord, un bref rappel des étapes de négociation que nous avons franchies à l'automne. Le 15 septembre dernier, l'assemblée générale du SPECA s'est positionnée sur le projet de dépôt sectoriel initial de l'Alliance des syndicats de professeures et de professeurs de cégep 2023⁸ (ASPPC). Le cahier issu de cette première vague de consultation des assemblées générales a été déposé le 21 octobre au Comité patronal de négociation des collèges (CPNC). Le dépôt patronal du CPNC, pour sa part, nous a été soumis le 16 décembre. Si ce n'est déjà fait, prenez toute l'ampleur de son insuffisance en vous amusant à répondre au quiz des pages précédentes.

Depuis, le comité de négociation des deux fédérations alliées a élaboré un nouveau projet de cahier qui est soumis à une nouvelle vague de consultation se terminant le 17 février. Avant qu'il circule dans les assemblées générales des syndicats locaux, le projet de cahier a été adopté le 20 janvier dernier par leurs délégations réunies en ASPPC. Contrairement au premier cahier, qui se concentrait sur les problèmes, celui-ci présente plutôt un nombre circonscrit de demandes (48 en tout et pour tout), dans le but de miser sur la qualité des gains plutôt que sur leur quantité. Il est important de noter que même si les thèmes et les demandes sont numérotés, cela ne correspond pas à un ordre de priorité. C'est plus tard dans le processus de négociation que nous devons choisir, parfois douloureusement, les demandes qu'on veut porter jusqu'au bout et celles qu'on accepte de laisser tomber.

Certaines de ces demandes sont formulées de manière assez large, pour permettre aux membres d'identifier plus précisément les solutions à promouvoir, pour laisser un espace stratégique à la négociation avec la partie patronale, ou encore parce qu'il s'agit de sujets dont on doit d'abord reparler en alliance. D'autres demandes sont beaucoup plus précises, pour envoyer un signal clair à la partie patronale, pour informer nos membres de leur portée ou pour établir leurs limites. Lors de leur présentation en ASPPC les 19 et 20 janvier dernier, le comité de négociation nous a communiqué différentes pistes à explorer pour les demandes plus larges, exemples que nous pourrions partager avec vous lors des rencontres informelles du 2 février ou de l'assemblée générale du 9 février.

8. Cette alliance, rappelons-le, rassemble pour les négociations 2023 les 16 syndicats de de la Fédération de l'enseignement collégial (FEC-CSQ) et les 45 syndicats du regroupement cégep de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN).

Le projet de cahier regroupe les demandes sous les mêmes thèmes qui structuraient le cahier de dépôt initial du 21 octobre, soit :

1. Précarité et insertion professionnelle
2. Tâche, ressources et réussite étudiante
3. Enseignement à distance, formation continue et pérennité du modèle collégial
4. Collégialité, expertise enseignante et vitalité des programmes
5. Organisation et relations de travail
6. Échelle de traitement et autres enjeux de rémunération

Du point de vue de votre exécutif, on retrouve dans ce projet de cahier l'essentiel des demandes chères au cœur des profs du SPECA, notamment en lien avec la précarité, la surcharge de travail, l'enseignement à distance, les conditions de travail et de rémunération des chargé-e-s de cours, la population étudiante vulnérable, les révisions de programme, les échelles salariales, etc. Reste à savoir ce qu'en pense l'assemblée générale du SPECA. Le 9 février, c'est un rendez-vous ! ■



Photo: FNEEQ-CSN

Réunion de l'Alliance des syndicats de professeures et de professeurs de cégeps (ASPPC) des 19 et 20 janvier derniers, lors de laquelle les délégations ont adopté le projet de cahier de demandes sectorielles en vue de la consultation des AG.